



MÉTROPOLE DE LYON

Centre Communal d'Action Sociale
Hôtel de Ville - Place de la Nation
CS 40002 - 69518 Vaulx-en-Velin Cedex
Tél : 04 72 04 80 04

Pièces à fournir pour le calcul du Quotient

- ▶ Livret de famille **ou** photocopie(s) du livret de famille **ou** acte(s) de naissance. En cas de divorce ou de séparation, le jugement correspondant avec mention de la pension alimentaire, s'il y a lieu.
- ▶ Pour les étrangers, carte de séjour **ou** récépissé, carte OFPRA **ou** récépissé pour les réfugiés.

Justificatifs de ressources (à distinguer selon la situation)

- ▶ Bulletins de salaires de Décembre du chef de famille et du conjoint **et**
 - ▶ Bulletins de salaires des 3 derniers mois du chef de famille et du conjoint **ou**
 - ▶ Contrat de stage ou d'apprentissage, bulletins de salaires correspondants **ou**
 - ▶ Décomptes Sécurité Sociale en cas d'arrêt de travail (maladie, maternité) **ou**
 - ▶ Rente accident du travail **ou**
 - ▶ Pour les retraités, talon de la pension principale (CRAM, ASV ...) et des complémentaires,
 - ▶ Pour les étrangers, talon de la pension étrangère s'il y a lieu **ou**
 - ▶ Pour les pensionnés, talon de la pension perçue **ou**
 - ▶ Avis d'admission à Pôle Emploi, derniers avis de paiement **ou**
 - ▶ Notification récente du RSA **ou**
 - ▶ Pour les artisans et commerçants : forfait ou montant du chiffre d'affaires **ou**
 - ▶ Pour les exploitants agricoles, revenu annuel d'exploitation et revenu cadastral
-
- ▶ Notification récente et détaillée des prestations familiales **et** relevé bancaire le plus récent
-
- ▶ Quittance de loyer ou avis d'échéance en cas d'APL
 - ▶ Si vous êtes propriétaires ou copropriétaires, décompte des remboursements de prêts, charges de copropriété
-
- ▶ Dernier avis d'imposition ou de non imposition sur le revenu